

INTRODUCTION

Le tabagisme est une pratique courante au sein des populations vivant en Côte d'Ivoire, n'épargnant aucune catégorie socioprofessionnelle.

En Côte d'Ivoire, on estime le taux de prévalence du tabagisme à 14,6 % dans la population générale selon les données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) 2011-2012, avec plus de 9111 décès par an selon ATLAS TOBACCO (2018).

Le tabagisme est incriminé dans 90% des cancers du poumon, il aggrave les maladies respiratoires et il majore les accidents cardio-vasculaires de même que les infarctus du myocarde. De plus, 33,1% de personnes sont exposées à la fumée secondaire. Il constitue de ce fait un problème de santé publique.

Les conséquences du tabagisme sont multiples. Par exemple, le tabagisme favorise la déforestation, la pollution de la nappe phréatique (due à l'utilisation abusive de pesticides) et l'appauvrissement des sols.

En plus des conséquences sur l'environnement, le tabagisme a un impact négatif sur l'économie. En effet, le tabagisme appauvrit les ménages des fumeurs (besoins de base difficiles à satisfaire) et favorise la perte de revenus.

Le coût de la prise en charge des maladies liées au tabac est supérieur aux recettes générées par la taxe sur le tabac. Une enquête réalisée en 2005 (Pr BOGUI P.) a évalué à 28 milliards de F CFA le coût de la prise en charge annuelle des maladies induites par le tabac en Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire, soucieuse de la protection de la santé de ses populations s'est engagée au niveau international en prenant partie

à plusieurs accords, protocoles et conventions. La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) est inscrite sur cette liste depuis août 2010. Dans le cadre de l'implémentation de la CCLAT, les organisations de la société civile engagées dans la lutte antitabac, comme le Comité/Club Universitaire Unesco pour la lutte contre la drogue et les autres pandémies (CLUCOD), se sont mobilisées grâce à l'appui de partenaires techniques et financiers comme la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) pour que le pays se dote d'une loi nationale relative à la lutte antitabac.

C'est chose faite aujourd'hui avec la loi N° 2019-676 du 23 juillet 2019 relative à la lutte antitabac.

Le texte de loi adopté prend en compte les nouveaux produits du tabac et prévoit entre autres :

- l'interdiction complète de la publicité, de la promotion et du parrainage en faveur du tabac ;
- l'interdiction de fumer dans les lieux publics, les lieux de travail et les transports publics ;
- l'interdiction de la vente de produits du tabac aux mineurs et par des mineurs (moins de 18 ans) ;
- l'interdiction de la vente de produits du tabac à l'intérieur et à 200 mètres autour des établissements scolaires, centres de santé, centres culturels et sportifs ainsi que des bâtiments administratifs ;
- l'interdiction de la vente en détails de cigarettes et de paquets de moins de 20 bâtons de cigarettes ;
- l'interdiction de la vente de produits du tabac en dehors des points de vente autorisés ;
- une mise en garde couvrant au moins 70 % de l'avant et de l'arrière des paquets de produits du tabac ;
- l'interdiction de la consommation du tabac chez les femmes enceintes ;
- l'interdiction de la vente de produits du tabac par le biais de distributeurs automatiques, par internet et autres moyens virtuels ;

- l'interdiction de la culture du tabac à l'échelle industrielle ;
- l'obligation de communiquer aux autorités nationales des informations sur le contenu et les émissions des produits du tabac.

C'est pourquoi, l'ONG CLUCOD avec le soutien financier de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) dans le cadre de son projet de renforcement des capacités pour la prévention du tabagisme en Côte d'Ivoire a décidé de mener une campagne de vulgarisation de cette loi.

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE TABAGISME

Tabagisme : Intoxication aigüe ou chronique par le tabac. Il existe deux types de tabagisme :

- Tabagisme actif : intoxication volontaire par le tabac ;
- Tabagisme passif ou environnemental : c'est l'exposition involontaire à la fumée de tabac des autres.

La fumée qui s'échappe dans l'environnement, du bout de la cigarette du fumeur est 10 fois environ, plus riche en éléments toxiques que celle que le fumeur inhale.



Le tabac est un poison : substance toxique, le tabac contient :

- des substances irritantes qui attaquent les bronches ;
- les hydrocarbures ou goudrons, cancérogènes ou facteurs aggravant de certains cancers ;
- le monoxyde de carbone, se fixant sur les globules rouges limite les capacités sportives ;
- la nicotine : une à deux gouttes sur la langue d'un chien provoque sa mort.

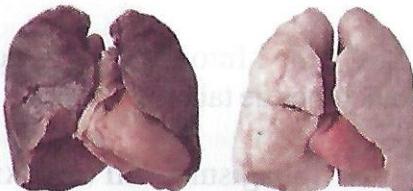
Le tabac est une drogue :

La nicotine contenue dans le tabac est un stimulant de la sécrétion d'adrénaline, qui a des effets extrêmement nocifs à haute dose. C'est une drogue qui entraîne un état de dépendance physique et psychique tel que l'individu devient l'esclave du produit.

SAVEZ-VOUS LES RISQUES RÉELS DU TABAGISME ?

La consommation de tabac est une cause reconnue ou probable de :

- **Cancers** : de la lèvre, de la cavité buccale et du pharynx, de l'oesophage, du pancréas et des bronches, de la vessie, du rein et des voies urinaires.



- **Maladies cardio-vasculaires** : hypertension (facteur favorisant), cardiopathie ischémique, cœur pulmonaire chronique, cardiopathie diverses, accidents vasculaires cérébraux, athérosclérose artériopathies diverses.

- **Affections respiratoires** : tuberculose (facteur favorisant ou aggravant), pneumonie et grippe, bronchite et emphysème, asthme, broncho-pneumopathie obstructive chronique, problèmes pédiatriques: faible poids de naissance, détresse respiratoire, affections respiratoires du nouveau-né, mort subite du nourrisson.

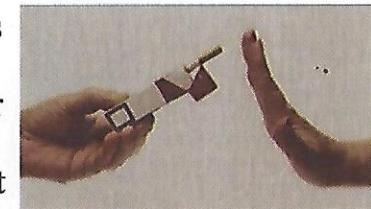
- **Tabagisme passif**

Chaque jour 10.000 personnes décèdent du tabac dans le monde.
(Source OMS)

COMMENT ARRÊTER DE FUMER ?

Suggestions de dispositions et attitudes à avoir :

- Avoir une bonne motivation pour arrêter;
- Avoir confiance en vous et renforcer votre estime de soi; Eloigner les symboles du tabagisme (cendrier, briquet, endroit où l'on fume); Informer vos amis et partenaires de votre décision.



Arrêter en une fois !

- Buvez beaucoup d'eau ou de jus de fruits non sucrés pour éliminer la nicotine;

Evitez l'alcool, le café et la fumée secondaire (tabagisme passif), faites de l'exercice physique et du sport pour vous détendre et vous distraire ! Pratiquez la relaxation pour retrouver le calme, demandez de l'aide si nécessaire, rejoignez un groupe de soutien.

- Respecter le décret d'interdiction du fumer dans les lieux publics et les transports en commun.



Protégez les enfants : ne leur faites pas respirer votre fumée